



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

N° DEL 2018.01.31/006

Thème : PATRIMOINE 3

**Objet : Convention de
dépôt-vente avec l'office
de tourisme de serre-
chevalier-Briançon à
l'occasion du tricentenaire
de la collégiale.**

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages
exprimés : 29

Le **mercredi 31 janvier 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

Gilles MARTINEZ donne pouvoir à Gérard FROMM;
Pascale BRUNET donne pouvoir à Jacques JALADE;
Mireille FABRE donne pouvoir à Nicole GUERIN;
Manuel ROMAIN donne pouvoir à Ann RASTELLO;
Catherine VALDENNAIRE donne pouvoir à Bruno MONIER;
Florian DAZIN donne pouvoir à Alessandro PICAT RE.

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, MILLET Thibault, FABRE Mireille, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

A l'occasion de la célébration du tricentenaire de la Collégiale de Briançon, l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon, situé Place du Temple, souhaite mettre en vente le focus, réalisé par le service du Patrimoine, explicitant l'histoire de la Collégiale.

La convention annexée à la présente délibération définit les conditions et engagement de cette mise à disposition.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition jointe en annexe;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/2018
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
PATRIMOINE N° 3 DEL 2018.01.31/006

CONVENTION DE DÉPÔT-VENTE AVEC
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
DE SERRE-CHEVALIER-BRIANÇON À
L'OCCASION DU TRICENTENAIRE DE LA
COLLEGIALE

ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur **Gérard FROMM**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2018.01.31/006 du 31 janvier 2018.

D'UNE PART,

ET

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon, représenté par son président en exercice **Yannick MOREDDU**, dûment habilité à signer la présente convention.

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

A l'occasion de la célébration du tricentenaire de la Collégiale, le service du Patrimoine de Briançon édite un focus sur l'histoire de cet édifice emblématique. Le focus est destiné à être vendu dans la boutique du service du Patrimoine, au prix public de 5€.

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon souhaite mettre en vente ce focus dans son antenne située 1 Place du Temple, 05100 Briançon. Son emplacement, face à la Collégiale, est susceptible d'entraîner nombre de visiteurs à la recherche du focus explicitant l'histoire de la Collégiale.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le service du Patrimoine déposera des exemplaires du focus de la Collégiale à l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon situé 1 Rue du Temple à Briançon.

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon s'engage à vendre le focus sur le Collégiale de Briançon, au prix public de cinq euros (5,00 €).

ARTICLE 2 – LA FORME DE VENTE

Le produit cité dans l'article 1 de la présente convention est laissé en dépôt vente à l'accueil du bureau cité en article 1. Ce produit sera vendu pour le compte de la ville dans le bureau référencé à l'article 1.

Le dépôt devra être accompagné d'un bon de livraison visé par les deux parties.

Ce bon de livraison servira de base de calcul pour toute rétrocession ou règlement.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES RECETTES

Le produit des ventes sera versé à la ville par le comptable du Trésor Public par virement bancaire (RIB fourni à la signature de la convention) au plus tard à 30 jours après la réception de la facture.

Cette dernière doit comporter le montant total des ventes.

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon s'engage à ne retenir aucune commission sur les ventes du focus sur la Collégiale.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE ENVERS LES RECETTES ET BILLETTERIE

L'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des articles et des fonds.

Toutefois, ce dernier décline toute responsabilité pour tous déficits éventuels en cas de : vol, destruction par tous moyens notamment incendie et défaut de paiement pour le règlement par chèque et carte bancaire.

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention prendra fin une fois toutes les opérations clôturées.

La présente convention est signée pour le produit désigné en objet à l'article I. La vente d'un produit autre devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 6 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » – 1, Rue Aspirant Jan – 05100 Briançon ;
- **pour l'Office de Tourisme de Serre-Chevalier-Briançon**, 1 route de Prélong, 052040 La-Salle-les-Alpes

Fait en un (1) exemplaire original, à Briançon le

Pour l'OTISC
Le Président
Yannick MOREDDU.

Pour la commune,
Le Maire,
Gérard FROMM.

AR PREFECTURE

005-210500237-20180131-DEL20180131006-DE
Regu le 15/02/2018



Dépôt d'articles Office de Tourisme Serre Chevalier Vallée Briançon

Dépôt du / /

Type de produit :

Détail du dépôt

(Nbre de produits, Prix....toutes informations utiles à la vérification des quantités)

Autres informations utiles :

Nom et prénom du responsable du dépôt

Prénom

Signature

Pour l'Office de Tourisme, Nom et

Signature

AR PREFECTURE

005-210500237-20180131-DEL20180131006-DE
Regu le 15/02/2018



Restitution d'article Office de Tourisme Serre Chevalier Vallée Briançon

Dépôt du / /

Type produit :

Date de rest.	Référence article	Quantité réceptionnée	Quantité vendue	Restitution invendus	Signature prestataire	Signature OT

Autres informations utiles :

Nom et prénom du responsable du dépôt
Prénom
Signature

Pour l'Office de Tourisme, Nom et
Signature